
[Imprimer](#)

Ligne 15 est : la SGP programme des travaux de reconnaissances

Image

La Société du Grand Paris veut confier des travaux de reconnaissances géologiques, géotechniques et hydrogéologiques pour la réalisation de la ligne 15 est (Champigny Centre-Saint-Denis Pleyel) du Grand Paris express.

La ligne 15 est est une ligne souterraine d'environ 23 km qui s'étend de la gare Saint-Denis- Pleyel (Seine-Saint-Denis) à celle de Champigny-Centre (Val-de-Marne). Elle comprend 12 gares dont 10 en correspondance et 4 ouvrages d'entonnement. La Société du Grand Paris (SGP) a décidé que les études, les travaux de génie civil de la ligne et des ouvrages annexes, les aménagements intérieurs de ces ouvrages (tous corps d'état) ainsi que certains équipements de cette opération seraient réalisés au travers de marchés de conception-réalisation.

Le maître d'ouvrage vient de publier une consultation pour la réalisation de travaux de reconnaissances géologiques, géotechniques et hydrogéologiques sur cette ligne. Les prestations, qui feront l'objet d'un accord-cadre, comprennent notamment la réalisation de forages avec enregistrement de paramètres, de carottage de reconnaissance de sol avec la réalisation d'échantillons intacts, d'essais in situ de type pressiométrique, au pénétromètre, au dilatomètre, etc., de diagraphies différées de forage de type RAN, caméra vidéo, géophysique.

Essais en laboratoire

L'équipe retenue devra aussi mener des essais en laboratoire pour la caractérisation pétrographique des sols et des roches (granulométrie, limites d'Atterberg, poids volumiques, VBS, etc.), pour l'analyse de l'eau (pack ISDI, pack agressivité des eaux sur les bétons, etc.), pour la caractérisation mécanique des sols et des roches (essais œdométriques, essais triaxiaux, essais à la boîte de cisaillement, dureté Cerchar, abrasivité, etc.).

A l'issue de ces études, la SGP attend des sujétions d'accès et de remise en état du site, de communication et d'affichage préalable aux travaux, d'amenée et repli des moyens de forage et d'avant-trou, de sécurisation pyrotechnique, d'implantation géographique des sondages et de relèvement topographique. Le prestataire devra également produire les autorisations administratives et autres démarches, un journal de chantier comprenant les moyens en personnel et matériel mis en œuvre, le planning des interventions à venir, etc. et le compte-rendu des prestations et leur diffusion au travers des outils mis à disposition.

[Consulter l'avis](#)